

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2018 A 18 H 30**

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 18 H 30, le conseil municipal de la commune de HEILLECOURT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, maire  
Mesdames et Messieurs Jean-Pierre LAGORCE, Pascale CESAR,  
Fabrice WILHELM, Michèle SCHWARTZ-MEREY, Matthieu  
PROLONGEAU, Daniel PUCELLE, Brigitte MENARD, Chantal ANDRE,  
Marie-Thérèse KINZELIN, Françoise GOHET, Eliane GEORGEOT,  
Francis HOFFER, Dorine GRAVE, Sabine ASSFELD-LEMAIRE, Brigitte  
AYMOND, Laurent MEREY, Nadine MONGE, Daniel OLIGER, Cyril  
MITSLER, Fabrice DARDINIER, Jérôme DELAITRE, Florence  
CLIQUET, Myriam TOUSSAINT, Cyril SUBOTIC

Etaient excusés : Brigitte BONNARD, pouvoir à Brigitte AYMOND  
Hervé WILLER, pouvoir à Florence CLIQUET  
Sylvie GREFF  
Haik ARSLANIAN

*A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées*

D. SARTELET

Vous avez reçu le procès-verbal du 19 juin.

Y a-t-il des remarques ? Adopté à l'unanimité.

### **1. Groupement de commande pour la téléphonie – rapporteur Laurent Mérey**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la proposition de la Métropole du Grand Nancy en date du 10 juillet 2018 relative à la désignation du Grand Nancy comme coordonnateur du groupement de commandes pour les services de communications électroniques, laquelle sera confirmée le 21 septembre 2018 par délibération de son Bureau,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour les services de communications électroniques afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,

Vu le budget,

Vu l'allotissement défini pour l'appel d'offres conduit par le coordonnateur du groupement,

Lot 1 : Téléphonie fixe abonnements analogiques, numériques T0 ou équivalent, services et communications

Lot 2 : Lignes louées et autres services de télécommunications fixes

- Numéros service à valeur ajoutée (SVA).
- Liaisons louées analogiques et numériques.
- Services temporaires.

Lot 3 : Téléphonie mobile

- Abonnements mobiles voix, données, voix et données
- Fourniture des terminaux mobiles.

Lot 4 : Téléphonie fixe abonnements numériques T2 ou trunk SIP, services et communications

Lot 5 : Réseaux VPN IP et accès Internet professionnels

- Abonnements réseaux privé virtuel (VPN IP)
- Abonnements accès Internet professionnels
- Services associés

Après examen de la commission Budget – Etudes Prospectives du 24 septembre 2018, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement à intervenir.
- D'autoriser le lancement de l'appel d'offres par les services de la Métropole du Grand Nancy, coordonnateur du groupement de commandes, conformément aux articles 25-I-1°, 67 à 68, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016
- D'adhérer aux lots 1, 2 et 3 conformément à l'article 6 de la convention constitutive

## D. SARTELET

Y a-t-il des questions ? Adopté à l'unanimité

### 2. Adhésion à la DSIT – rapporteur Laurent Mérey

Le Système d'Information & les télécommunications sont devenus indispensables au travail quotidien des agents des collectivités et sont aussi au cœur du développement des nouveaux services aux citoyens.

Conscient de ces enjeux, depuis 1999, le Grand Nancy, des villes et établissements ont fait le choix de participer à la construction d'une DSIT mutualisée. Elles ont ainsi pu via la mutualisation des :

- **équipes** : disposer d'un panel d'expertise plus large que celui qui peut être mis en place dans une collectivité seule, avoir une gestion de la continuité de service en cas d'absence ou de départs,
- **achats** : obtenir de meilleurs prix grâce à un volume d'achat plus conséquent.
- **moyens techniques** : voir augmenter le nombre de services et le niveau de service rendu et ce grâce notamment à des investissements communs dans des solutions qui auraient été trop onéreuses à acheter et à maintenir pour une collectivité seule.

La métropole du Grand Nancy, les villes et établissements gouvernent ensemble la DSIT mutualisée et pilotent les

- **services rendus** : en validant la liste des services à rendre et les niveaux de service attendus.
- **applications** : en promouvant l'installation et l'utilisation d'applications mutualisées sources de gain pour les collectivités utilisatrices.
- **projets à mener** : en définissant notamment les règles de priorités des projets.

L'objectif est de doter la métropole du Grand Nancy, les communes et les établissements des outils technologiques nécessaires pour mener leurs missions auprès de la population dans les meilleures conditions d'efficacité et de rationalisation budgétaire et technique en :

- Favorisant la création de projets communs entre les différents adhérents.
- Faisant fructifier et partager les différentes innovations que peuvent choisir de prendre les adhérents.
- Promouvant l'intégration et l'interopérabilité des systèmes

Après examen de la commission Budget – Etudes Prospectives du 24 septembre 2018, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Grand Nancy afin d'adhérer à la DSIT (mutualisation totale – services « socles de base »)

## L. MEREY

Nous avons des soucis avec le matériel informatique qui présente des risques de pertes importantes au niveau du serveur. Nous nous sommes interrogés sur l'adhésion ou non à la DSIT. L'avantage d'une telle adhésion est une sécurité au niveau du matériel et une pérennité au niveau de la maintenance (le matériel sera renouvelé de façon régulière) et nous serons sécurisés au niveau des attaques de certains virus.

Nous changeons le matériel informatique pour un coût de 19 000 €. Au niveau du fonctionnement, cela représente un coût de 16 000 € (maintenance et dépannage du matériel, sauvegarde...).

D. SARTELET

Si nous avons adhéré au package complet, nous atteindrions la somme de 60 000 €. Le Grand Nancy prend en charge la totalité de la mise aux normes des installations de la mairie, mais pour les autres bâtiments communaux, ces frais seront à notre charge. Donc après examen de cette proposition, nous allons adhérer en deux temps, la mairie dans un premier temps et les autres bâtiments (MTL, crèche...) dans un second temps. Cependant, il y a eu un recensement de tout le matériel et des installations nécessaires pour la totalité des bâtiments.

Y a-t-il des remarques ?

S. ASSFELD-LEMAIRE

Le coût d'investissement de 19 000 € est-il pour la première année ? et les 16 000 € de fonctionnement sont-ils annuels ?

L. MEREY

Ce ne sont pas 16 000 € en plus de fonctionnement puisque nous avons déjà un coût pour l'informatique par rapport aux dépannages et aux diverses entreprises qui interviennent régulièrement. Actuellement les frais sont plus élevés de l'ordre de 19 000€.

D. SARTELET

Un facteur important entre aussi en compte dans cette adhésion. Nous devons changer le serveur qui coûte 12 000 €. Il était inutile d'acheter un serveur cette année si nous entrons dans la DSIT avant fin 2018, puisque tout est compris dans le contrat avec la DSIT.

Y a-t-il d'autres questions ? Adopté à l'unanimité

### **3. Attribution de subventions - rapporteur Laurent Mérey**

Par délibération n° 5 du 20 mars 2018, le conseil municipal a voté la somme de 1 900 € d'imprévus pour les associations n'ayant pas fourni un dossier complet de demande de subvention. Les trois associations concernées ont désormais finalisé leur dossier.

Après examen de la commission Budget-Etudes-Prospectives du 24 septembre 2018, il est proposé au conseil municipal :

- De décider le versement des subventions suivantes :
  - o Taekwondo 1200 €
  - o Pétanque 500 €
  - o Souvenir Français 200 €

D. SARTELET

Y a-t-il des questions ? Adopté à l'unanimité

### **4. Décisions modificatives - rapporteur Laurent Mérey**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget Primitif 2018,

Après examen de la commission Budget-Etudes-Prospectives du 24 septembre 2018, il est proposé au conseil municipal d'autoriser les modifications suivantes du BP 2018 :

- Dépenses d'investissement :
  - Opération 12 (Accessibilité), chapitre 21, article 2135 : + 20 000 €
  - Opération 14 (Informatique) chapitre 21, article 2183 : + 20 000 €

L. MEREY

Le deuxième point concerne l'achat du matériel informatique via la DSIT.

En ce qui concerne l'accessibilité, nous avons prévu de mettre 80 000 € en 2018, au lieu de 120 000 €, les 40 000 de delta nous voulions les mettre en interne, c'est-à-dire faire faire le travail par les services

techniques. Compte tenu des absences des agents des services techniques, nous ne pouvons pas faire la totalité de nos engagements pour l'année 2018 et nous allons recourir à des entreprises extérieures.

D. SARTELET

Y a-t-il des questions ? adopté à l'unanimité

### **5. Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - rapporteur Laurent Mérey**

Vu l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget Primitif 2018,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) est nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation de la MTL (Opération 20),

En effet, cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à un seul exercice comptable l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Chaque autorisation de programme précise la réalisation prévisionnelle, par exercice, des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit correspondre au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs crédits de paiement ont vocation à être actualisés chaque année au moment de l'adoption du budget de l'exercice ou lors de toute modification budgétaire dans l'année, pour tenir compte, d'une part, des dépenses réalisées durant le dernier exercice clos et, d'autre part, des ajustements nécessaires en cours de programme.

Après examen de la commission Budget-Etudes-Prospectives du 24 septembre 2018, il est proposé au conseil municipal de voter l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'opération comme suit :

- Montant global de l'AP : 550 000€
- CP 2018 : 100 000€
- CP 2019 : 450 000€

Ces dépenses seront équilibrées comme suit

- Emprunt : 400 000€ (100 000€ sur BP 2018 et 300 000€ sur BP 2019)
- Autofinancement : 150 000€

Le BP 2018 sera modifié comme suit :

- Dépenses d'investissement (OP 20, chapitre 23, article 2315) : + 100 000€
- Recettes d'investissement (chapitre 16, article 1641) : + 100 000€

D. SARTELET

Lors du vote du budget, je vous avais averti qu'une décision modificative serait prise ultérieurement après l'audit effectué pour la MTL afin de connaître le montant global de tous les travaux à réaliser (isolation, gains énergétiques, les toilettes handicapées...). Les bilans nous sont parvenus et la somme de 550 000 € a été décidée, dans un premier temps, pour la charpente et les huisseries. Il y a peu de chance que les travaux puissent débiter avant fin décembre

Donc, cela sera fait sur 2 exercices. L'audit étant parvenu tardivement, il ne reste pas assez de temps pour tout faire avant la fin de l'année. Nous passons 100 000 € en décision modificative et 300 000 € par emprunt budget 2019.

Fabrice Wilhelm pourra nous parler des économies qui couvriront les intérêts d'emprunt. Ces économies s'échelonnent sur 20 ans.

F. WILHELM

A l'heure actuelle, les dépenses d'énergie pour la MTL se montent à 17 500 € par an, avec ce qui est prévu en termes d'isolations, nous aurons une facture qui devrait s'élever à 13 000 € par an. Ce qui représente 4 500 € d'économie.

Si nous nous projetons sur 20 ans avec une augmentation des énergies de 3 % par an, ce qui représente un fourchette basse selon l'ALEC, cela représente une dépense de 348 000 € comparé à 471 000 €, soit une économie de 120 000 € sur 20 années.

Voici le gain qui sera fait avec les travaux envisagés.

D. SARTELET

Y a-t-il des questions ?

S. ASSFELD-LEMAIRE

J'ai entendu les propos qui viennent d'être tenus, je regrette qu'ils n'aient pas été présentés en commission travaux, puisque cette commission n'a pas eu lieu. Je sais que la commission finance à toute légitimité de pouvoir se positionner sur la notion d'emprunt, mais, aujourd'hui, je m'étonne et je n'irai pas par 4 chemins, je demande que cette question soit retirée de l'ordre du jour en l'absence d'une commission et d'une restitution partagée de l'audit qui a été fait. C'est l'emprunt majeur de ce mandat. Aucun membre autour de cette table, sauf erreur de ma part, n'est en capacité de dire les tenants et les aboutissants de ces travaux. On parle de toiture, d'économie d'énergie, vous avez parlé du calendrier, est-ce que cela nécessitera la fermeture partielle ou totale de la Maison du Temps Libre, si tel est le cas que fera-t-on du personnel, comment s'organiseront les activités ...?

J'ai le sentiment d'une démocratie bafouée, je ne comprends pas que l'on ose nous présenter un emprunt de cette importance sans que nous ayons eu la restitution de l'audit, sans que la commission en ait débattu et sans que nous ayons eu un échange.

Je m'inquiète sérieusement de cette situation parce que nous allons trop vite. Nous sommes élus, nous l'avons été démocratiquement et nous avons le droit d'avoir les informations. Cet audit a tout son sens, nous n'en avons pas encore le retour. On entend parler d'économie d'énergie, c'est très bien, seulement qu'est-ce que cela veut dire ? Je pense qu'il y a des procédures qu'il faut respecter, elles ne l'ont pas été, je demande donc que cette question soit retirée, si elle ne l'est pas je ne participerai pas au vote de cette délibération, car j'estime que cela n'est pas acceptable ni sur le fond ni sur la forme.

D. SARTELET

Pour une fois que notre conseillère départementale s'intéresse à ce qui se passe dans la commune !

F. CLIQUET

Le projet de rénovation de la MTL qui est présenté porte sur la réfection de la toiture, la façade et les menuiseries extérieures. Son coût est évalué à 550 000€ et l'inscription au budget est étalée sur les deux exercices 2018 et 2019 mais en réalité surtout 2019.

Devant la dégradation constatée depuis de nombreuses années de la MTL, dans son aspect extérieur mais pas seulement compte tenu de l'état de la toiture, nous avons proposé à plusieurs reprises que sa rénovation fasse l'objet d'un projet global avec une réflexion sur ses fonctionnalités. Nous l'avons répété lors du dernier débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget 2018 en proposant aussi de participer à cette réflexion.

Avec cette délibération budgétaire, nous découvrons le projet qui semble bouclé et limité à la rénovation de l'extérieur. Bouclé parce que nous n'avons pas du tout été associés à une quelconque réflexion et limité à la rénovation de l'extérieur parce qu'aucune réflexion ne semble avoir été ouverte sur l'évolution des fonctionnalités de la MTL.

Nous le regrettons car ce projet apparaît corseté dans une logique budgétaire de court terme (2 exercices budgétaires et surtout 1 comme déjà indiqué), en se contentant de réaliser l'indispensable sans projet global qui aurait pu présenter des options d'aménagement intérieur, dont certaines se révéleront aussi indispensables (chauffage, sécurité incendie), avec leur coût estimé.

Nous pouvons comprendre que vous ne souhaitez pas engager un projet au-delà du terme du mandat mais il est alors regrettable d'avoir attendu 2018 pour le démarrer et le conduire dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes.

Une réflexion globale aurait permis de réaliser les travaux de rénovation extérieurs sans compromettre de potentiels aménagements futurs susceptibles de générer des surcoûts liés à des reprises. Cela donne donc l'impression d'une certaine précipitation après avoir longtemps tardé et c'est malheureusement dans de telles circonstances que des arbitrages de court terme doivent être rendus avec des choix contraints. Ce n'est pas cette méthode que nous avons préconisée ni espérée lors du vote du budget 2018.

#### D. SARTELET

L'audit est beaucoup plus général, nous ne nous sommes pas penchés sur la réorganisation intérieure parce que l'urgence actuelle ce sont les économies d'énergie, la toiture et les huisseries. Nous travaillons sur l'enveloppe, c'est-à-dire l'extérieur. Nous travaillons dans un souci d'écologie et d'économie d'énergie. Il est bien évident que le projet Maison du Temps Libre n'est pas clos avec ce budget. Il est bien évident qu'il y aura des aménagements intérieurs à prévoir. La seule adaptation que nous allons réaliser ce sont les toilettes pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Quand une maison prend l'eau cela sert à quoi de refaire l'intérieur si l'on n'a pas recouvert la toiture. Nous nous sommes basés sur le plus important à savoir l'enveloppe ce qui va permettre l'isolation. Nous avons des propositions pour le changement de chauffage et des réaménagements intérieurs qui pourront être faits ultérieurement. Dans un premier temps, ce sont la toiture, l'isolation, les huisseries qui seront faites. Les aménagements et les fonctionnalités intérieures seront étudiées plus sereinement et moins urgemment dans un second temps lorsque tout sera sain.

Les travaux extérieurs représentent, tout de même, une enveloppe de 550 000 €. Je précise que les travaux intérieurs n'interféreront pas avec ceux faits à l'extérieur.

Je trouve personnellement que la question de Madame Assfeld-Lemaire est un peu exagérée. En effet, il n'y avait pas lieu de faire une commission travaux dans la mesure où nous ne modifions pas l'intérieur.

#### S. ASSFELD-LEMAIRE

Je pense que cette commission a une légitimité, elle aurait dû être avisée de l'audit dans sa globalité pour une mise en culture partagée. Je suis d'accord avec vos propos, le bateau brûle, il faut aller dans l'urgence. Mais je pense que ce travail devait être restitué à la commission travaux qui aurait mieux compris le principe de saucissonner le processus. C'est un emprunt de 450 000 € et nous ne savons pas s'il n'en faudra pas autant pour achever les travaux.

Pouvez-vous me dire si ces travaux vont engendrer la fermeture de la Maison du Temps Libre ou est-ce que cela sera une opération tiroir qui permettra de continuer à accueillir nos associations ?

#### D. SARTELET

Cela a été aussi mon interrogation. Il y a un surcoût pour un contreventement provisoire pour permettre à la Maison du Temps Libre de fonctionner durant les travaux

#### S. ASSFELD-LEMAIRE

Ce chantier durera combien de temps ?

#### D. SARTELET

Cela durera moins d'un an ce qui laissera le temps de réfléchir sur l'aménagement intérieur. Nous ne ferons que l'enveloppe extérieure.

Par exemple, nous ne toucherons pas au système de chauffage, coût de 80 000 €, car cela limiterait les modifications intérieures.

#### JP LAGORCE

Effectivement la deuxième phase consistera à travailler à l'intérieur. Lors d'une commission travaux nous verrons comment organiser le projet. Pour l'instant, comme nous allons travailler sur l'enveloppe, nous ne modifierons pas la façon de travailler des agents de la MTL.

Actuellement, nous refaisons la façade de la mairie et nous n'avons pas fait une commission travaux pour autant. Il n'y a eu qu'une somme inscrite au budget. Nous n'avons eu aucune réflexion.

D. SARTELET

Il est clair que lors d'une prochaine commission travaux, vous aurez information de tout le récapitulatif de l'audit. Nous vous expliquerons tout ce qui a été prévu au niveau du chauffage, du revêtement intérieur... Mais cela ne rentre pas dans le montant du budget prévisionnel qui est relativement important. Nous faisons au mieux, nous allons dans le sens de la biodiversité, des économies d'énergie... dans un premier temps. C'est pour cela que je trouve, Sabine, votre intervention un peu sévère.

S. ASSFELD-LEMAIRE

C'est un emprunt de 400 000 € sur des choses légitimes, cela fait 10 ans que je dis que cela doit être fait, et je ne conteste pas le bienfondé mais je conteste la façon dont les choses sont présentées aujourd'hui. Nous avons été élus, nous avons un minimum de démocratie. Cet audit avait toute sa légitimité dans une commission travaux. Qu'on me dise qu'il n'y avait pas besoin de cette commission car ce n'est que faire ce qui était nécessaire. Je maintiens ma position de refus de participer au vote.

D. SARTELET

J'en prends note, mais lorsque nous avons voté le budget primitif, j'avais bien précisé qu'il y aurait une décision modificative en septembre concernant la Maison du Temps Libre. Comment se fait-il que tu ne te sois pas manifestée à ce moment-là ?

S. ASSFELD-LEMAIRE

Ou je ne parle pas bien français ou on se comprend de moins en moins, je dis que je conteste la forme, je ne conteste pas le fond, j'ai voté ce budget primitif. Cette somme avait tout son sens, j'aurais même mis 800 000 €. Je sais nous n'avons pas les moyens de le faire, mais nous avons des réserves de 1 800 000 €, nous aurions pu injecter un peu plus dans les travaux de la Maison du Temps Libre. Je note toutefois que nous prenons 150 000 € sur nos fonds propres.

Je conteste la forme : nous recevons les documents du conseil municipal nous indiquant que nous allons faire un emprunt sans que nous ayons un minimum de communication autour de ce dispositif.

Il manque de la communication et de la pédagogie.

J'espère que pour le deuxième emprunt en 2020, nous aurons mis toute la méthode nécessaire et ce sera avec plaisir que je participerai au vote de la majorité.

D. SARTELET

S'il n'y a pas d'autres questions, je note que Madame Assfeld-Lemaire ne prends pas part au vote. Adopté à l'unanimité (4 abstentions : F. C S. Greff et Mme. Assfeld-Lemaire)

## **6. Convention avec l'Université de Lorraine – rapporteur Laurent Mérey**

L'Université de Lorraine sollicite la commune de Heillecourt pour une mise à disposition du terrain de sport synthétique pour les étudiants en 3<sup>ème</sup> année de licence STAPS - spécialité Football.

Une convention est établie pour autoriser l'Université de Lorraine (et sa composante faculté des Sciences du Sport-UFR STAPS) à utiliser le terrain synthétique durant l'année universitaire 2018/2019, hors vacances universitaires, selon un calendrier préétabli.

Après examen de la commission Budget-Etudes Prospectives du 24 septembre 2018, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Université de Lorraine
- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir une redevance de QUARANTE EUROS (40 €) par heure d'utilisation

L. MEREY

La recette globale doit être de 1800/1900 €.

D. SARTELET

Y a-t-il des observations ?

S. ASSFELD-LEMAIRE

Quelle est la durée de vie d'un terrain synthétique ?

D. SARTELET

Elle est de 10 ans, après il faut refaire la surface. Nous en sommes à 5 ans

S. ASSFELD-LEMAIRE

Je me permets juste de dire qu'un club féminin avait demandé à l'utiliser et cela lui a été refusé. Si on ouvre la porte à la mise à disposition quel que soit le partenaire, j'espère que nous avons des critères de sélection. De plus, je trouve que 40 € est une somme relativement peu pour un terrain de cette importance. Y a-t-il eu un mode de calcul pour arriver à la somme de 40 € ?

D. SARTELET

Ce sera 40 € de l'heure, il y aura une cinquantaine d'heures d'utilisation maximum. De plus nous avons un partenariat avec l'université pour des interventions dans les écoles, ce qui a été un critère pour l'utilisation. Il faut savoir que dans 5 ans, il faudra provisionner environ 100 000 € pour refaire le terrain synthétique.

S. ASSFELD-LEMAIRE

Je suppose que c'est le président de l'université qui signera la convention ?

D. SARTELET

La convention sera signée par le président ou représenté par une de ses vice-présidentes. Par ailleurs, M. Schwartz-Mérey ne prendra pas part au vote.

M. SCHWARTZ-MEREY

Non, je ne signerai pas

D. SARTELET

Donc ce sera le président qui signera.

Je mets aux voix s'il n'y a pas d'autre intervention – Adopté à l'unanimité (1 abstention Mme Schwartz-Mérey).

Intervention non programmée de Madame Toussaint : « j'ai remarqué que les fissures du bâtiment qui abrite l'école de musique semblent s'être agrandies cet été. Je voudrais savoir si cela ne représente pas un danger pour les élèves de l'école de musique et pour les enfants qui, chaque jour, passent le long de ce bâtiment. Des travaux de réparation, de conservation, de consolidation sont-ils programmés ?

JP LAGORCE

Effectivement, il y a des fissures. Nous avons réagi rapidement dès que nous avons été prévenus. Nous avons mis des témoins, c'est-à-dire des réglettes avec des graduations. Tous les mois, nous observons ces témoins et depuis leur pose, cela n'a pas bougé. Les espaces des fissures sont les mêmes. Vous restons très vigilants et regardons bien l'importance des fissures.

M. TOUSSAINT

Vous avez l'intention de laisser ce bâtiment fissuré ?

JP LAGORCE

Oui, mais dans l'immédiat, il n'y a pas de risques majeurs. Mais, il va falloir que nous nous y intéressions.

F. CLIQUET



Est-il possible de savoir comment vous aller procéder pour vous y intéresser ?

#### D. SARTELET

Ce ne sont pas des questions à l'ordre du jour du conseil municipal, je vous demande donc de revoir cela lors d'une commission Travaux Urbanisme Circulation.

#### 7. Rapports annuels 2017

- Sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy – rapport Didier SARTELET
- Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy – rapporteur Fabrice WILHELM

#### Décision :

- Décision du 25 juillet 2018 : signature du marché de travaux de rénovation de l'étang du Parc de l'Embanie avec l'entreprise LOR TP SAS pour un montant de 72 688.20 HT soit 87 225.84 TTC

#### Informations :

- Vente terrain communal à la société HAUPLO : La Société Civile Immobilière VIRIDIS REPUBLIQUE s'est substituée à la société HAUPLO, conformément à la faculté prévue dans la promesse de vente du 6 février 2018
- Le 5 septembre 2018, courrier reçu en mairie : recours contentieux présenté devant le tribunal administratif de Nancy à l'encontre de l'arrêté portant permis de construire numéro PC 054 257 17 N007 délivré le 2 juillet 2018 à la SCI VIRIDIS REPUBLIQUE.
- Arrêté préfectoral n° DDT54-EEB-2018-079-MAM – AR du 26 septembre 2018 : l'absence de précipitations notables conjuguée à des températures restées estivales depuis début septembre, conduit à accentuer la baisse générale des débits de tous les cours d'eau dans le département. A la suite du comité sécheresse en préfecture de Meurthe et Moselle le 26 septembre 2018, il a été décidé du passage en alerte renforcée jusqu'au 15 octobre 2018. les principales mesures de limitation sont les suivantes :
  - Tout prélèvement dans un cours d'eau à des fins non autorisées est interdit
  - Tout prélèvement par le biais de forage doit être repoté à la fin de la période de sécheresse
  - L'arrosage des jardins, des pelouses, des massifs floraux, des potagers, des espaces verts et des espaces sportifs est interdit de 10 h à 18 h
  - Le lavage des véhicules à domicile est interdit, il est obligatoire d'aller en station professionnelle
  - La vidange des piscines privées dans le milieu naturel est interdite, la vidange des plans d'eau est interdite
  - Le lavage des voiries et des trottoirs est limité au strict nécessaire.

Je clos la séance du conseil municipal.